



Communiqué de presse Pour diffusion immédiate

Consultation sur la Politique québécoise de la culture Il faut se donner les moyens de nos ambitions !

Montréal, le 6 septembre 2017 – L'AQTIS participe aujourd'hui à la consultation du ministre de la Culture et des Communications concernant le renouvellement de la politique québécoise sur la culture.

Comme l'ont déclaré le président de l'AQTIS, Alexandre Curzi et le directeur général, Gilles Charland : « Les arts et la culture sont des piliers de notre société, le gouvernement doit formellement les reconnaître comme tels et leur assurer un financement conséquent, prévisible et indexé annuellement. »

Une force économique à soutenir dans un contexte menaçant

Rappelons qu'en 2014, près de 176 000 emplois sont directement liés à la culture au Québec, ce qui représente 4,4 % de tous les emplois. La contribution directe des industries culturelles était de 14,5 milliards \$, soit 4,3 % du PIB. Notons que le PIB des industries culturelles est supérieur à celui de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse (5,4 milliards \$), de l'hébergement et des services de restauration (7,5 milliards \$), des services publics (13,5 milliards \$) et du transport et de l'entreposage (13,6 milliards \$).

« Si notre industrie reçoit un soutien financier de l'État, il faut dire qu'elle contribue grandement à l'économie par les emplois qu'elle crée, les fournisseurs qu'elle utilise, les taxes et impôts qu'elle paie et son apport à la vie des communautés. Il s'agit cependant d'un écosystème fragile qui a besoin d'un réinvestissement massif », ont indiqué les deux porte-parole de l'AQTIS.

En effet, l'ALÉNA, la baisse des exigences du CRTC en contenu canadien sur nos ondes, le développement fulgurant des productions sur le Web, un secteur créatif, mais insuffisamment financé qui tire les conditions de travail vers le bas, la réduction des budgets des diffuseurs sont autant de menaces qui planent au-dessus des arts et du secteur culturel.

S'inspirer de la construction

Appelant le gouvernement à moderniser les deux lois sur le statut de l'artiste, l'AQTIS lui a conseillé de s'inspirer du régime de relations de travail en vigueur dans l'industrie de la construction.

En termes de main-d'œuvre et de structure, ce sont deux industries comparables : multi-employeurs, plusieurs projets distincts au cours d'une année, main-d'œuvre à la pigne, mobile, structurées par secteur, ententes collectives, avantages sociaux, programmes de formation professionnelle et perfectionnement, etc.



Il serait donc opportun d'appliquer à la main-d'œuvre du secteur culturel certaines caractéristiques qui ont fait la preuve de leur efficacité dans la construction telles que :

- L'adhésion obligatoire à des associations syndicales pour les personnes et patronales pour les producteurs,
- Le versement du 1 % de la formation professionnelle dans un fonds de formation géré conjointement,
- Des contributions conjointes obligatoires au filet social (assurance collective et régime de retraite)
- La possibilité de mettre en commun les placements des régimes de retraite en de maximiser les rendements,
- Le développement de nouveaux outils pour la retraite tels le régime de retraite à financement salarial (RRFS) qui offre une rente garantie à vie avec possibilité d'indexation selon la santé financière du régime.

À propos de l'AQTIS

L'Alliance québécoise des techniciens de l'image et du son (AQTIS) est l'association reconnue pour représenter quelque 6 200 artisans pigistes de plus de 134 métiers liés à la conception, la planification, la mise en place ou la réalisation d'une production audiovisuelle. Elle représente, défend et soutient leurs intérêts auprès des différents interlocuteurs, leur offre un filet social et négocie des ententes collectives précisant les conditions de travail qui doivent s'appliquer à eux.

Site web: www.aqtis.qc.ca

- 30 -

Source : AQTIS

Pour information : Catherine Escojido, (514) 927-8807, cescojido@aqtis.qc.ca